

NOTE D'INFORMATION ADRESSEE A SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR
RELATIVE A LA CONSULTATION BILATERALE SUR L'AVENIR DES OPERATIONS
DE PAIX DES NATIONS UNIES

JEUDI 14 AOÛT 2025

UNHQ : 15H00

Conformément aux dispositions de l'Action 21 du Paragraphe 42(b) du Pacte pour l'Avenir (A/RES/79/1), adopté le 22 septembre 2024, le Département des Opérations de Paix (DPO) et le Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix (DPPA) conduisent **une étude sur l'avenir de toutes les formes d'opérations de paix des Nations Unies**.

Pour ce faire, suite à la Session informelle de l'Assemblée Générale tenue le 27 mai 2025 avec les États membres, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a lancé un vaste processus de consultation avec les principales parties prenantes, y compris les États membres qui accueillent ou ont accueilli des Opérations de Paix des Nations Unies.

C'est dans ce cadre que la République Démocratique du Congo est invitée elle aussi en consultation bilatérale dans le but de recueillir son point de vue, ses réflexions et recommandations éventuelles. Elle est ainsi appelée à partager ses réflexions et points de vue sur les questions suivantes :

1. Du point de vue national de votre pays, ayant accueilli une ou plusieurs opérations de paix des Nations Unies, quelles sont les considérations et les conditions les plus essentielles pour garantir leur réussite ?
2. En vous fondant sur l'expérience de votre pays, quelles leçons tirées devraient orienter les futures opérations de paix des Nations Unies ?
3. Quels exemples positifs et/ou négatifs pouvez-vous partager concernant la manière dont les opérations de paix des Nations Unies, actuelles ou passées, ont mis en œuvre leurs mandats dans votre pays ou en lien avec votre contexte national ?

De ces préoccupations, la République Démocratique du Congo se propose d'apporter les réponses suivantes :

- 1. Du point de vue national, la République Démocratique du Congo ayant accueilli une ou plusieurs opérations de paix des Nations Unies, quelles sont les considérations et les conditions les plus essentielles pour garantir leur réussite ?**

Depuis la mission de la **MONUC (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo)**, dont le mandat initial, établi le 30 novembre 1999, visait à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, jusqu'à la **MONUSCO (la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo)**, instaurée le 1^{er} juillet 2010, la République Démocratique du Congo a hébergé, durant vingt-six années consécutives, sans interruption, la plus longue et la plus onéreuse mission de paix de l'ONU.

Au-delà du budget de la MONUSCO considéré par certains comme astronomique et récemment revu à la baisse de manière drastique pour l'exercice 2024-2025, la République Démocratique du Congo souhaiterait rendre toujours hommage à près de 500 casques bleus qui ont perdu la vie depuis 1999. Leur sacrifice ne sera jamais oublié par les Congolais.

Nous ne pouvons pas non plus oublier l'**Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**, déployée en RDC de 1960 à 1964 dans un contexte de conflit postindépendance avec l'ex-puissance coloniale, la Belgique. Cette Mission avait pour mandat initial d'assurer le retrait des forces belges, d'aider le Gouvernement congolais à maintenir l'ordre et de fournir une assistance technique.

Accueillie avec de grands espoirs par la population, la MONUSCO, dont le mandat n'a cessé d'être renouvelé, s'est, avec le temps, révélée dépassée par les événements.

De ce qui précède, il s'avère donc indispensable, pour mieux comprendre les opérations futures, de revenir aux principes fondamentaux et de repenser la philosophie originelle qui sous-tend les missions de paix des Nations Unies, dans le but de l'adapter à la complexité croissante des conflits contemporains dans un monde en constante évolution.

Ainsi, pour garantir la réussite, il faudra donc :

- ❖ Bien identifier le conflit dans l'espace et surtout en connaître les auteurs. La méconnaissance de ces données ne peut conduire qu'à l'échec car les décisions à prendre seront à côté de l'essentiel ;
- ❖ Faire le choix des spécialistes militaires afin d'apporter une réponse adaptée au conflit. Par exemple pour une guérilla ou du terrorisme, il faut choisir des spécialistes et non faire une guerre asymétrique ;
- ❖ Il faut avoir des moyens matériels et financiers adaptés à la situation. On ne peut pas combattre un ennemi plus puissant que soit. C'est donc une décision que le DPKO et le Conseil de sécurité doivent prendre à bras le corps ;

Concernant la RDC, le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré l'impuissance de la mission face au groupe armé soutenu par le Rwanda, pays voisin ;

- ❖ Le choix des contingents est déterminant.
Si un contingent a des accointances sociologiques, les mêmes intérêts politiques, économiques ou géostratégiques avec l'ennemi, l'opération de maintien de la paix est perdue d'avance et ne sera que du tourisme ;
- ❖ La collaboration continue entre la force onusienne et les forces armées du pays d'accueil.
S'il y a méfiance, la Mission ne pourra pas partager les plans d'attaque avec le pays hôte. Par ailleurs, une courte durée de réponse de part et d'autre favoriserait la bonne collaboration entre parties.

En tant que nouveau membre non-permanent du Conseil de Sécurité pour la période 2026-2027, la République Démocratique du Congo entend mettre un accent soutenu sur « la réforme du système de

sécurité collective des Nations Unies pour un retour au respect du droit international et de la Charte des Nations Unies », et plus particulièrement, « la réforme de ses opérations de maintien de la paix ».

2. À partir de notre expérience avec la mission en cours (la MONUSCO), quelles leçons tirées devraient guider les opérations de paix futures des Nations Unies ?

En se fondant sur l'expérience de la RDC et s'appuyant aussi sur les réponses de la question 1, les leçons à tirer sont les suivantes :

- ❖ La plupart des conflits sur terrain sont politiques et économiques.
Ainsi donc, le Dialogue franc dans les premières heures doit être la première option au niveau des Nations Unies (DKPO, Conseil de Sécurité) pour un rapprochement des belligérants. Un diagnostic clair des facteurs d'instabilité est essentiel pour éviter que les opérations de paix ne soient que des palliatifs temporaires face à des crises profondes ;
- ❖ Il est essentiel d'examiner les causes structurelles de la violence, notamment les problématiques socio-économiques comme la compétition pour les ressources, les tensions identitaires et la faiblesse institutionnelle. Toute opération de paix doit démanteler ces divisions en investissant dans l'éducation, la cohésion sociale, la justice transitionnelle et le développement inclusif. L'engagement communautaire et l'écoute des populations permettent d'anticiper les conflits et d'adapter les réponses, en valorisant les savoir-faire locaux et en soutenant un contrat social basé sur l'équité et la justice. Une approche holistique, avec une compréhension globale, est nécessaire pour assurer la paix durable ;
- ❖ Il faut une coordination efficace avec les forces locales. L'expérience de la RDC montre que la coordination entre forces internationales et acteurs locaux est souvent entravée par un manque de synergie et de consultations. Cela peut entraîner duplicités ou marginalisation des initiatives locales. La diversité des interlocuteurs et les divergences d'agenda compliquent la prise de décision.
Pour y remédier, il faut :
 - privilégier la concertation, le dialogue et la coopération ;
 - Intégrer efficacement les forces congolaises dans la planification des stratégies de paix est crucial : cela responsabilise les acteurs et adapte mieux l'action aux réalités régionales et communautaires ;
 - renforcer le partage d'information, la formation commune et l'échange d'expertise, afin que chaque partenaire contribue selon ses compétences et ressources. Un suivi transparent, impliquant les communautés, permet d'ajuster les actions, corriger les dérives et valoriser les réussites ;
 - bâtir une culture de collaboration et de confiance mutuelle est la clé pour une action collective stable et durable ;
- ❖ Choisir des pays neutres au conflit comme contributeurs des troupes sera un atout ;

- ❖ Il faut que le mandat soit clair et réaliste car les missions multiformes et multisectorielles s'éparpillent au lieu de se concentrer à la force combattante. Il faut renforcer l'appropriation des processus par les institutions nationales et encourager un transfert progressif des responsabilités ;

3. *Quels exemples positifs et/ou négatifs ma délégation peut-elle partager concernant la manière dont les opérations de paix des Nations Unies, actuelles ou passées, ont mis en œuvre leurs mandats en RDC ?*

Aspects positifs : Parmi les exemples notables à considérer, on peut évoquer

- le soutien logistique aux processus électoraux de 2006, 2011 et 2018 a été déterminant pour l'organisation technique et sécuritaire des élections dans un pays aux dimensions continentales ;
- L'appui à la réforme de la police et de la justice, même s'il demeure à consolider ;
- la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), qui ont permis à de nombreux anciens combattants de retrouver une place constructive au sein de leur communauté ;

Aspects à améliorer :

- l'incapacité à neutraliser durablement les groupes armés à l'Est du pays a suscité des frustrations parmi la population. Certains mandats ont été perçus comme manquant de volonté ou d'efficacité opérationnelle ;
- le manque de coordination avec les autorités nationales a parfois engendré des doublons, une mauvaise allocation des ressources ou des actions déconnectées des réalités locales ;
- l'absence d'une stratégie claire de sortie ou de transition a entraîné une dépendance prolongée à la présence onusienne, sans progrès suffisants dans le renforcement des capacités nationales.
- la protection des civils demeure un vœu pieu, étant donné l'ampleur des tueries dans les zones en conflits ;
- la lenteur à répondre aux urgences humanitaires ou à prévenir les violences massives.